

Questions orale de Kattrin Jadin à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "Le site de la Justice à Liège" (55014931C)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, j'avais déposé cette question au mois de mars, époque à laquelle on pouvait s'attendre, sur le site de la Justice à Liège, à la finition d'un système d'accès sécurisé. C'est d'ailleurs une demande du SPF Justice de procéder de la sorte dans l'ensemble de ses palais de justice.

Sur ce même site, se trouvait et se trouve encore une partie de la police fédérale. Elle avait fait état des mauvaises conditions de travail sur place. Le personnel avait même envisagé un préavis de grève. Depuis des mois, il demande une solution afin d'enfin disposer de locaux adéquats. J'y reviendrai dans une question ultérieure puisqu'on attend la fin du projet Vottem.

Monsieur le secrétaire d'État, le fameux système d'accès sécurisé a-t-il bien été mis en place comme prévu? Quelles sont les prochaines étapes envisagées sur l'actuel site de la Justice à Liège? Quelle est l'évolution de la situation concernant ce mécontentement exprimé par une partie de la police fédérale sur place?

Pour avoir suivi ce dossier il y a quelques années, je sais que votre prédécesseur en charge de la Régie des Bâtiments, Didier Reynders, était à l'époque préoccupé et avait fait établir par ses services un relevé précis pour en avoir une projection en 3D. Je ne sais pas où cela en est depuis. Quels sont les budgets consacrés à ce bâtiment et quels sont les budgets estimés de restauration ?

Depuis des dizaines d'années, on attend la rénovation du palais de justice de Bruxelles; je salue votre action et celle du gouvernement en la matière. Dans la même ligne d'idées, quelle est la volonté du gouvernement en matière de préservation de ce joyau historique inestimable en plein cœur de la ville de Liège?

En matière de rénovation des bâtiments de l'État, vous héritez de deux gros chantiers!

Mathieu Michel, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame la députée, monsieur le député, le palais de justice de Liège est occupé à 95 % actuellement et est géré par deux propriétaires, à savoir la Région wallonne pour les zones provinciales et hôtels du gouverneur et par l'État fédéral pour les zones occupées par le SPF Justice et par la police fédérale.

Ainsi, il héberge la cour d'appel et le parquet général. La justice de paix, le tribunal de première instance et le parquet du procureur du Roi sont installés dans l'annexe nord. Le tribunal de l'entreprise, le tribunal du travail, la cour du travail, l'auditorat du travail et l'auditorat général occupent l'annexe sud.

Au regard de cette présence judiciaire et au stade actuel, je peux vous assurer que le palais des Princes-Évêques reste bien le palais de justice de Liège.

À ma connaissance, il n'existe aucun projet d'une autre affectation.

S'agissant des dégâts des eaux que nous avons connus récemment, selon les informations fournies par la Régie des Bâtiments, les toitures sont en bon état. Néanmoins, en cas de fortes averses de neige et d'engorgement du système d'évacuation d'eau pluviale, le phénomène que l'on a connu peut se produire. Ce phénomène est amplifié par le fait que l'évacuation des eaux

pluviales s'effectue par l'intérieur du bâtiment et est dissimulée derrière des éléments de finition. Cette méthode, manifestement peu recommandée, permet de libérer, pour des raisons esthétiques, les façades du palais des tuyaux de descente d'eau pluviale apparents.

Pour y remédier, dans un premier temps, le système d'évacuation d'eau de la zone concernée devra être inspecté, rectifié et adapté. Dans un second temps, c'est le système complet de toutes les toitures qui devra être entièrement revu dans le cadre de la restauration de l'ensemble du bâtiment. De manière générale, l'état du bâtiment est effectivement à améliorer pour le préserver, mais aussi et surtout pour accueillir dans de bonnes conditions la Justice et le justiciable.

Compte tenu de l'état actuel du palais, une vision globale et à long terme doit être définie en concertation avec le SPF Justice. Le coût des études et des travaux pour la restauration des façades de l'ensemble du bâtiment est estimé à environ 20 millions d'euros. Pour la restauration de la partie intérieure Justice, les coûts sont estimés à environ 67 millions d'euros. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que le palais de justice de Liège n'est pas laissé à l'abandon. Ces dernières années, plusieurs travaux ont été réalisés. Depuis 2018, par exemple, la Régie des Bâtiments a investi près de 1,139 million d'euros pour la conservation et la rénovation de certaines parties du bâtiment. Parmi ces travaux, le sas de sécurité dans l'annexe nord du palais de justice qui a été mis en place comme prévu. Néanmoins, à la suite de la réception technique de l'ensemble de l'ouvrage, quelques réglages sont encore à effectuer par l'entreprise avant la mise en route définitive.

Concernant le déménagement de la DAB et l'évolution du dossier lié à Vottem, nous y reviendrons. Le préavis de grève a été levé et une solution transitoire a été trouvée avec l'implantation de la DAB au sein du site de Saint-Gilles à Liège. Une série de travaux vont être mis en œuvre dans les prochains mois. Cette nouvelle implantation deviendra l'espace principal de travail des effectifs de la DAB jusqu'à leur intégration définitive à Vottem. Les travaux de la première tranche sur le site de Vottem sont prévus de 2026 à 2030 et ceux de la seconde tranche de 2028 à 2032. Si le planning actuel est respecté, l'ensemble de ces bâtiments sera mis à disposition en 2032.

Pour en revenir au palais de justice de Liège, nous sommes tous d'accord qu'une restauration globale semble nécessaire. Je suis bien conscient que ce bâtiment prestigieux doit être sujet à une attention particulière concernant son état général et la conservation des parties classées.

Les événements récents en sont la démonstration. C'est pourquoi je me rendrai la semaine prochaine à Liège pour prendre la mesure par moi-même des besoins liés à ce bâtiment historique.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, cet ancien palais des Princes-Évêques est un magnifique bâtiment. Vous vous en rendrez compte. Le besoin qui était celui de réunir tous les services judiciaires sur un même site à Liège a aussi fait l'objet d'une saga à l'époque jusqu'à ce qu'on sorte ledit bâtiment de terre. Cela a pris plus de quarante ans. J'en ai encore un vague souvenir.

Il est vrai que l'ancien palais des Princes-Évêques a de grosses difficultés pratiques de fonctionnalité et de sécurité, mais quelle nécessité et quel symbole représente-t-il non seulement pour la Ville de Liège mais également pour l'ensemble de la province de Liège! De ce point de vue, monsieur le secrétaire d'État, je suis très rassurée que vous preniez ce dossier à bras-le-corps et que la Régie des Bâtiments – l'État – continue à injecter de l'argent pour

garder ce bâtiment fonctionnel et le conserver au mieux. C'est un challenge. On pourra aussi se demander où aller chercher de nouveaux moyens financiers autres que dans l'arsenal du budget de l'État fédéral. Je pense par exemple à des projets européens. On peut toujours essayer. Il faut se demander comment faire avancer ce dossier-là.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie aussi pour votre réponse relative à Vottem. J'y reviendrai de toute façon plus tard.